

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01454

Numéro SIREN : 810 940 692

Nom ou dénomination : AMENAGEMENT ARCHITECTURE CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2018 sous le numéro de dépôt 2058

Procès-verbal de l'Assemblée Générale

**AMENAGEMENT-ARCHITECTURE-CONSTRUCTION
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE**

Au capital de 2 000 euros

Siège social : 1 BD ONFROY – CAP PRADO

13008 MARSEILLE

R.C.S. B810 940 692 MARSEILLE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du jeudi 30 novembre 2017

L'an deux mille dix sept

Le 30 novembre à 18 heures

Au siège social, à Marseille.

Le soussigné :

-Monsieur Pascal COFFINEAU ,propriétaire
de 200 parts , ci..... 200 parts

TOTAL DES PARTS REPRESENTEES..... 200 parts

Monsieur COFFINEAU représente à lui seul la totalité des parts sociales.

A pris les décisions suivantes portant sur:

- la nomination des commissaires aux comptes
- le pouvoir des formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que la Société remplit les conditions légales et réglementaires de désignation d'un Commissaire aux Comptes, nomme pour une durée de six exercices, soit de l'exercice 2017 à l'exercice 2022:

— en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

PIERRE MASSA

Demeurant 27-33 RUE DE POLOGNE 13010 MARSEILLE

— en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :

FRANCIS ZEKRI

Demeurant 27-33 RUE DE POLOGNE 13010 MARSEILLE

Les Commissaires aux Comptes ont fait connaître par avance à la Société qu'ils accepteraient leur mandat.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tout pouvoir au porteur d'une copie de cette assemblée pour effectuer les formalités nécessaires.
Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Clôture de l'acte

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

Monsieur Pascal COFFINEAU

